

## **La prévention incendie pour les nuls !**

*Toute ressemblance avec une série bien connue d'ouvrages de vulgarisation diverse n'est que pure coïncidence... ☺☺☺*

### **1. Que faut-il pour qu'un incendie naisse ?**

Si chacun a conscience de ce qu'est un incendie et des conséquences qu'un tel événement peut avoir, peu en connaissent les causes, les modes de progression et les dangers insoupçonnés qu'il peut engendrer.

Le principe de base est appelé le triangle du feu : trois éléments qui doivent se combiner pour donner lieu à un départ de feu.

- Un *combustible* : il peut être solide (du bois, du papier, certains métaux, de la suie adhérant aux parois d'une cheminée...)
- Un *comburant* (de l'oxygène contenu dans l'air...)
- Une *source de chaleur* (pas nécessairement une flamme, mais aussi un dégagement de chaleur provenant d'un frottement, d'une surchauffe de câble électrique, d'un mélange de produits chimiques ou d'un autre objet,...)

### **2. Comment mettre fin à un incendie naissant ?**

Un incendie se développe bien plus vite que ce que chacun le pense généralement.

#### **a. Briser le triangle du feu**

Toute la lutte contre le feu va consister à briser le « triangle du feu », en s'attaquant à un ou plusieurs de ses éléments.

- Agir sur la source de chaleur : on refroidit avec de l'eau (jamais sur de l'huile – voir ci-après – ni sur un autre liquide en feu ni sur un appareil ou câble électrique en surchauffe), ou on coupe le circuit électrique en surchauffe.
- Agir sur le comburant : on l'étouffe par exemple avec une couverture anti-feu (voir plus loin le cas de la friteuse en feu), avec le contenu d'un extincteur à poudre ou à CO2 ou encore à liquide avec additif, ou avec de la mousse d'extinction, selon la nature (« classe ») du feu.
- Agir sur le combustible : on le prive de son combustible en l'éloignant, ce qui est une opération périlleuse et qu'il est préférable d'éviter (par exemple ne jamais déplacer une friteuse en feu...). Pour une fuite de gaz enflammé, on coupe

l'alimentation en gaz (au robinet de sécurité ou au compteur, sans se mettre en danger).

## **b. Les dangers**

### **i. Les gaz contenus dans les fumées**

Bien avant les flammes et la chaleur, ce sont les gaz contenus dans les fumées qui sont les plus dangereux, et notamment le CO (monoxyde de carbone dit « le tueur silencieux »), qui est un gaz de combustion inodore et incolore, mais dont l'inhalation provoque l'arrêt respiratoire et, en conséquence, l'arrêt cardiaque.

### **ii. L'embrasement généralisé**

Nous l'avons vu ci-avant, les fumées sont des gaz de combustion qui montent vers le plafond et, quand ils atteignent une certaine concentration, combinés avec l'oxygène de l'air, tous ces gaz qui stagnent et se propagent dans l'immeuble par tous les passages possibles (portes intérieures restées ouvertes, passages de conduites non hermétiquement fermés dans la maçonnerie entre pièces ou entre étages, faux-plafonds non cloisonnés entre les pièces...), s'enflamment simultanément d'un coup au contact de la chaleur et provoquent ce que l'on appelle l'embrasement généralisé (« *flash over* »), dans toutes les pièces qu'ils ont envahies, au départ près du plafond mais jusqu'à une hauteur qui peut être assez basse dans la pièce. Il faut donc éviter de fournir de l'air au brasier et le cantonner en fermant portes et fenêtres en quittant les lieux.

**Le retour de flammes ou « backdraft »** est le phénomène qui se produit quand le brasier reste stable parce qu'il manque de comburant dans un lieu fermé, et que soudain un apport massif d'oxygène intervient, que ce soit par l'ouverture d'une porte ou d'une fenêtre, ou encore par le bris des vitres sous l'effet de la chaleur. S'ensuit l'embrasement généralisé immédiat.

**c. Agir très rapidement**

**i. Eteindre soi-même ?**

Il est coutumier de dire que, la première minute du déclenchement d'un incendie, un verre d'eau suffit pour l'éteindre, la deuxième minute il faudra un seau d'eau et la troisième minute une citerne d'eau. C'est une image réaliste, pour souligner la rapidité du développement d'un incendie et l'impuissance relative des occupants pour procéder eux-mêmes à l'extinction. Il est donc important d'appeler les secours au plus vite.

**ii. Quitter rapidement les lieux**

Comme déjà expliqué ci-avant, la fumée et le monoxyde de carbone (CO) qu'elle contient s'élèvent vers le plafond et il est donc impératif de se baisser pour rester au plus près du sol et de ne pas s'engager vers une partie très enfumée pour quitter les lieux. Si une porte fermée doit être franchie, d'abord y passer le dos de la main (vous aurez encore besoin de la paume de vos mains qu'il ne faut pas blesser) de bas en haut, et si la porte est chaude, ne surtout pas l'ouvrir et rester dans le local. S'y calfeutrer, si possible en plaçant des linges humides autour de la porte pour empêcher le passage de la fumée et se signaler à l'extérieur en pendant un tissu ou un vêtement par la fenêtre.

**iii. Appeler les secours 100-112 au plus vite**

et, si cela est possible sans s'exposer à un danger, couper le gaz et l'électricité au niveau du compteur. Pour appeler les secours et si vous utilisez votre smartphone, servez-vous de préférence de l'application 112 que vous aurez téléchargée au préalable. Celle-ci permet de qui permet de vous localiser lors de votre appel et offre une option pour les personnes mal entendantes

**d. Cas particulier de la friteuse et de l'huile chaude en général**

Mettre en contact de l'eau avec une matière grasse chaude provoque un énorme effet de chalumeau. Ne jamais donc tenter d'éteindre une friteuse en feu avec de l'eau ! Prendre une couverture anti-feu ou un linge de coton (essuie-vaisselle) que l'on humidifie (le mouiller puis le tordre pour l'essorer) et que l'on place devant soi, verticalement, en saisissant chacun des angles supérieurs entre le pouce et l'index de chaque main, pour se protéger le visage et les mains en avançant doucement vers la friteuse en feu. Poser délicatement ce linge sur la

friteuse pour étouffer le feu. Plusieurs linges humides peuvent ainsi être successivement superposés sur la friteuse. Dans les cuisines équipées d'une hotte aspirante, tenter d'en stopper le fonctionnement sans se mettre en danger (par exemple en coupant l'alimentation électrique de la hotte et de la friteuse depuis le tableau électrique). Pour éviter, tant que faire se peut, que les graisses présentes dans la hotte aspirante ne constituent une accumulation de combustible, il est important de la nettoyer avec un bon dégraissant au moins quatre fois par an (filtres et hotte elle-même).

**e. Cas particulier d'une source de gaz enflammée**

Dans le cas où du gaz qui fuit s'est enflammé et provoque une flamme telle un chalumeau, ne pas éteindre cette flamme, mais couper l'alimentation en gaz : fermer la vanne du compteur pour le gaz de distribution, et si possible le robinet de la bonbonne de gaz s'il s'agit de gaz en bonbonne. Si vous éteignez la flamme et ne coupez pas l'arrivée de gaz, vous allez créer une poche de gaz et risquer l'explosion, bien plus dévastatrice que la flamme seule.

**f. En cas de fuite de gaz non-enflammé**

Si, dans un milieu clos tel qu'un immeuble, vous sentez une forte odeur de gaz,

**i. Ne rien allumer ni éteindre** : la moindre micro-étincelle provoquée par le fonctionnement d'un interrupteur ou d'un téléphone mobile, ou encore de la sonnette de la porte d'entrée, peut déclencher une violente explosion aux conséquences graves.

**ii. Sortir**

Quittez donc immédiatement l'immeuble, en laissant les issues grand ouvertes pour ventiler le bâtiment.

**iii. Appeler le 100/112 et, si la fuite concerne le gaz de distribution, l'opérateur de distribution du gaz lorsque vous vous trouvez en sécurité.** Ores, Reza et Sibelga sont les principaux distributeurs de gaz dans la partie francophone de la Belgique. Relevez le numéro d'urgence-fuites de gaz de votre distributeur, que vous trouverez sur la facture de votre fournisseur. Notez ce numéro en évidence dans la maison près de la sortie ainsi que dans la mémoire de votre gsm.

## **g. Les moyens d'extinction**

### **i. Les classes de feu**

Selon la nature du combustible concerné, on classe les feux en différentes catégories, auxquelles on rattache les moyens d'extinction appropriés.

Classe A : combustibles solides et ne fondant pas tels que papier, bois, textiles,...

Classe B : combustibles liquides et combustibles solides qui fondent sous l'effet de la chaleur, tels que l'essence, les plastiques, la cire, les solvants, ...

Classe C : les combustibles gazeux tels que le gaz naturel, le butane, le propane, le LPG,...

Classe D : les combustibles métalliques tels que l'aluminium, le sodium, le magnésium, ...

Classe F : les graisses de friture, les graisses animales et végétales,...

La classe E visait auparavant les feux d'origine électrique, mais elle a été supprimée.

### **ii. Les extincteurs**

On distingue différentes sortes d'extincteurs portables : les extincteurs à mousse ou à liquide avec additif, les extincteurs à CO<sub>2</sub> et les extincteurs à poudre. Chaque catégorie vise une ou plusieurs classes de feu spécifiques. Les extincteurs à liquide avec additif ou à poudre conviennent le mieux aux usages domestiques.

Si vous disposez d'extincteurs à liquide avec additif, veillez à ce qu'ils ne soient jamais exposés au gel.

Emploi d'un extincteur : l'extincteur se trouvant posé sur le sol, tirez sur l'anneau relié à la goupille de sécurité de l'extincteur, enfoncez le bouton poussoir et pressez brièvement sur la manette de l'embout à l'extrémité du flexible, à titre de test. A une distance de 2 ou 3 mètres si possible, attaquez la base des flammes de façon continue. Veillez à ce que le souffle produit par l'extincteur ne propage pas des braises ou un liquide enflammé vers d'autres combustibles potentiels.

### **iii. Les RIA (Robinetts d'incendie armés)**

Il s'agit des grosses armoires murales rouges contenant un tuyau de caoutchouc enroulé. Avant de dérouler celui-ci

(généralement 10 m de long), ouvrez la vanne qui se trouve sous l'armoire en la faisant pivoter et en brisant ainsi le scellé, pour pouvoir dégager l'extrémité de la lance et alimenter celle-ci en eau.

L'emploi d'un tel moyen d'extinction est inapproprié pour les équipements électriques en feu, vu le risque d'électrocution.

### **3. Prévention**

#### **a. Les détecteurs de fumée**

La réglementation impose le placement de détecteurs optiques de fumée, qui vous avertiront et, la nuit, vous réveilleront avant que vous soyez asphyxiés par les gaz contenus dans les fumées.

Au minimum un détecteur doit être placé par niveau, et à chaque niveau au moins un par 80 m<sup>2</sup> de superficie. Pour éviter les fonctionnements intempestifs, ne pas en placer dans le garage, dans la cuisine ni dans la salle-de-bains. La présence d'un détecteur est importante dans la buanderie, surtout si on fait fonctionner la machine-à-laver ou le sèche-linge le soir. Il existe également des détecteurs spécifiques pour les personnes malentendantes.

#### **b. Les couvertures antifeu**

Il est utile de disposer chez soi d'une couverture anti-feu placée près d'une issue vers l'extérieur. Attention ! Toutes les couvertures en aluminium ne sont pas des couvertures anti-feu ! Lisez bien l'étiquette avant d'en acquérir une.

La couverture anti-feu peut servir à l'extinction d'une friteuse en feu, ou peut emballer rapidement au sol une personne dont les vêtements ont pris feu.

#### **c. Les extincteurs**

Selon son contenu, chaque type d'extincteur correspond à une ou plusieurs catégories de feux contre lesquels il peut être utilisé.

#### **d. Le plan d'évacuation**

Ce qui est préparé induit un comportement réflexe, indépendant de la panique. Connaître au préalable les voies d'évacuation sûres possibles peut vous sauver la vie en cas de déclenchement d'un incendie. N'oubliez pas que l'éclairage s'éteint la plupart du temps en cas d'incendie.

Il s'avère donc très utile de structurer un plan d'évacuation de votre domicile.

**i. Chez soi**

Songez au préalable par où sortir en urgence, par le chemin le plus court, dans les diverses situations de la vie quotidienne dans l'immeuble, de jour comme de nuit. Parlez-en avec ceux qui logent chez vous.

**ii. En vacances hôtel, logement de location**

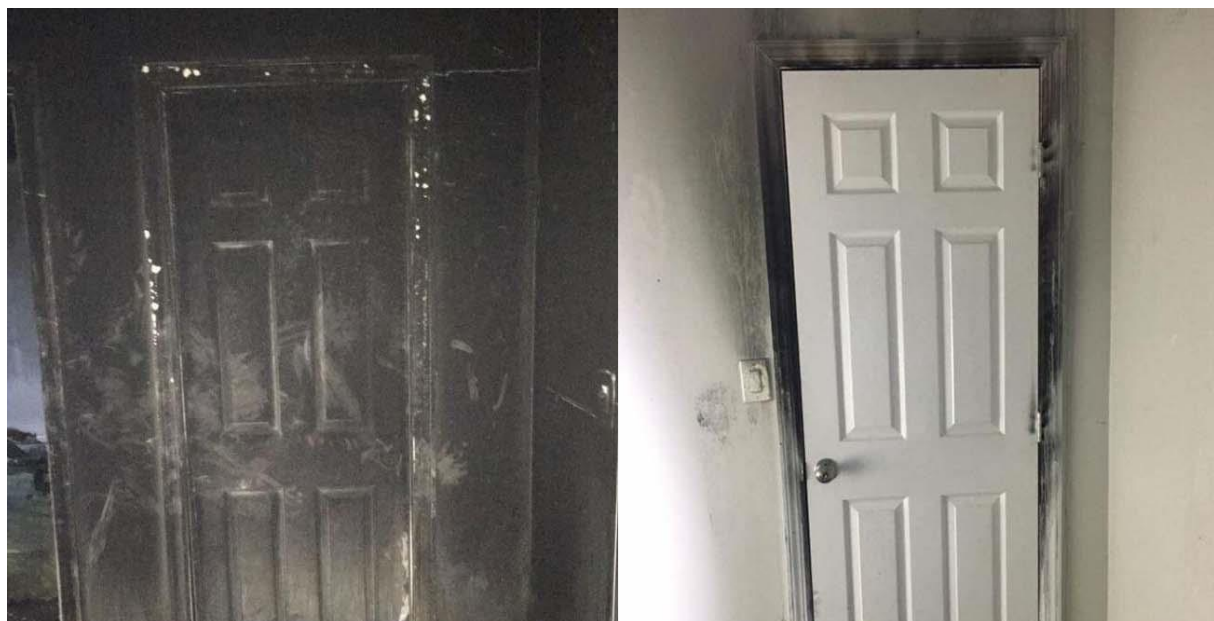
Agissez de même dans vos logements de vacances. Si vous logez à l'hôtel, un plan d'évacuation est affiché à chaque étage. Situez où se trouvent les sorties de secours par rapport à la chambre que vous occupez (par exemple « *en sortant de la chambre, je dois tourner à gauche pour rejoindre la sortie de secours la plus proche* »)

iii. **Laisser les voies d'évacuation dégagées** : dans l'obscurité (les lumières habituelles s'éteignent en cas d'incendie) et dans la précipitation, les escaliers ou couloirs encombrés risquent d'entraver votre progression, de vous faire chuter et de vous blesser. De même, veillez à ce que les clés ouvrant les accès verrouillés donnant vers l'extérieur soient facilement accessibles à proximité de ceux-ci à l'intérieur de l'immeuble, sans pour cela les laisser sur les serrures, ce qui est déconseillé pour lutter contre les vols. Un petit crochet autocollant fixé au mur à un mètre de la porte peut par exemple convenir.

**e. Le cloisonnement**

Comme exposé ci-avant, la propagation rapide d'un incendie (embrasement généralisé, retour de flammes,...) est fonction de la dispersion des gaz de combustion (fumées) à l'intérieur d'un immeuble. Le cloisonnement, qui empêche ou, du moins, freine cette dispersion, est particulièrement utile. Fermer les portes des locaux où un incendie est susceptible de se développer (buanderie lorsque les machines fonctionnent et que l'occupant est absent ou parti se coucher, par exemple) est une excellente initiative.

Pour illustrer cela, voyez ci-dessous la photo d'une porte de chambre (pourtant non- résistante au feu – norme RF) qui était fermée et qui a clairement joué son rôle de « compartimentage » : d'un côté la pièce incendiée, de l'autre la pièce protégée par la porte fermée.



**f. L'entretien de la cheminée**

L'entretien et le contrôle annuels de votre cheminée à laquelle sont raccordés par exemple un feu ouvert, une cassette, un poêle à bois ou à mazout, une chaudière à mazout ou à pellets est une nécessité. Non seulement pour se conformer aux exigences des compagnies d'assurance, mais aussi pour éviter que des dépôts qui s'y forment (suies, nids d'oiseaux,...) ne s'enflamment, provoquant ainsi un incendie, ou ne bouchent le conduit, ce qui empêche les gaz de combustion de s'évacuer (et notamment le CO).

Une attestation vous est fournie par les chauffagistes/ramoneurs agréés. Ne brûlez de préférence que du bois sec et pas du bois résineux tel que pin, sapin,...

**g. Les appareils susceptibles de dégager du CO (monoxyde de carbone)**

Tout appareil produisant une combustion dégage du CO. Il s'agit par exemple des petits poêles à pétrole, des radiateurs autonomes à gaz, des petits chauffe-eau non raccordés à une cheminée ni à l'extérieur, et même des chauffe-eau ou chaudières raccordés à une cheminée mais qui puisent dans la pièce où ils se trouvent l'oxygène nécessaire



à leur fonctionnement (les nouvelles installations puisent leur oxygène à l'extérieur, souvent par un double conduit mural appelé « ventouse »). Mais ce peut être aussi un véhicule dont le moteur à combustion fonctionne dans un garage fermé. Lorsque l'espace où ces appareils sont placés est restreint et mal, voire pas ventilé, ou lors d'une utilisation intensive, ou encore lorsque les appareils sont mal entretenus et/ou mal réglés, du CO en grande quantité peut être produit et affecter la santé voire la vie des occupants. Et comme le CO est inodore, l'occupant ne s'en rend souvent pas compte. Des nausées, des maux de tête, voire une perte de connaissance sont des signes qui ne trompent pas.

Dans un tel cas, ouvrez d'abord toutes les portes et fenêtres pour ventiler les locaux, puis extrayez la victime du local si vous ne risquez pas vous-même de vous mettre en danger et appelez immédiatement les pompiers (tél 112 ou 100).

Il existe des détecteurs de CO que vous pouvez placer dans les locaux où sont placés les appareils de chauffage.

#### **4. Se renseigner et approfondir la question**

Les équipements et les techniques évoluent (panneaux solaires, véhicules électriques, machines à pain, recharge de tablettes et de gsm,...)

Ce n'est donc pas un luxe de vous informer régulièrement.

Sites utiles :

[www.besafe.be](http://www.besafe.be)

[www.brulures.be](http://www.brulures.be)

<http://www.conseillerenpreventionincendie.be>

Le site web de la zone de secours de votre domicile (une zone de secours couvre plusieurs communes, parfois même une province entière comme par exemple le Brabant wallon : <https://brabant-wallon.secourspompiers.be>)

Dominique BAUDOUX

Centre d'Expertise des Partenariats

locaux de Prévention (PLP)

Avec l'aide bienveillante de M. Aurélien SOMERS, lieutenant de la zone de secours du Brabant wallon.